

## COMMUNE DE PLESDER

### ----- PROCES VERBAL – Séance du 20.01.2025 -----

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le seize janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS (8) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. COQUIO Patrick, M. AUBERT Philippe, M. THIBAUT Patrick, Mme PINARD GONY Axelle, M. PINSEMBERT Jean, M. DELAROCHEAULION Frédéric

PROCURATIONS (2) : Mme GADENNE Nathalie a donné procuration à M. MOREL Jean-Pierre ; M. SIMEON Franck a donné procuration à M. PINSEMBERT Jean

ABSENTS (2) : Mme BRYON Jocelyne, Mme BONENFANT Nathalie

M. AUBERT Philippe a été élu SECRETAIRE

#### **Décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées :**

Numéro	Date	Objet

#### **Approbation du procès-verbal du conseil du 25 Novembre 2024.**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

#### **N°01/2025**

*Liste des délibérations affichée le 21/01/2025  
Délibération transmise en Préfecture le 22/01/2025  
**Solidarité avec la population de Mayotte**  
Finances – Subvention (7.5)*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Plesder tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Plesder contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 €
- à la Protection civile Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

## COMMUNE DE PLESDER

### ----- PROCES VERBAL – Séance du 20.01.2025 -----

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

#### **N°02/2025**

*Liste des délibérations affichée le 21/01/2025*

*Délibération transmise en Préfecture le 22/01/2025*

#### **Lancement du marché « Mission Diagnostic » de l'Eglise**

*Commande publique – Marchés publics (1.1)*

Mme le Maire rappelle que suite au constat d'une détérioration des enduits intérieurs et de plusieurs fissures sur les façades de l'église, la mairie a sollicité le Département pour effectuer une visite de l'église.

Cette visite a fait ressortir le besoin d'un diagnostic complet de l'édifice et du patrimoine mobilier afin de pouvoir planifier les travaux à effectuer selon leurs degrés d'urgence et avoir une estimation des travaux préconisés.

Mme le Maire propose de lancer une consultation d'entreprise dans le cadre d'une procédure adaptée, en procédure restreinte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

La date limite de remise des candidatures sera fixée au 14 février 2025.

La procédure comprendra deux phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : Les candidats fourniront un dossier de candidature complet  
La collectivité sélectionnera au maximum trois candidats à l'issu de cette première phase
- 2<sup>ème</sup> phase : Les candidats sélectionnés recevront le cahier des charges complet pour remise d'une note de motivation et méthodologique et d'une proposition d'honoraires.

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DECIDER** de lancer la consultation pour la mission diagnostic concernant la restauration de l'église.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

#### **N°03/2025**

#### **Lancement du marché pour la réhabilitation de l'ancien garage en salle de réunion**

*Commande publique – Marchés publics (1.1)*

Mme le Maire rappelle le projet de création d'une salle de réunion pour les associations en rénovant l'ancien garage de la mairie.

Mme le Maire propose de lancer une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du Code de Commande Publique.

La date limite de réception des offres sera fixée au 28 février 2025.

## COMMUNE DE PLESDER

### ----- PROCES VERBAL – Séance du 20.01.2025 -----

Le marché sera composé de 12 lots :

- Lot 1 : VRD, Terrassement, enrobés
- Lot 2 : Maçonnerie  
Isolation
- Lot 3 : Charpente
- Lot 4 : Couverture
- Lot 5 : Menuiseries extérieures  
résine
- Lot 6 : Menuiseries intérieures
- Lot 7 : Serrurerie
- Lot 8 : Cloisons, Doublages,
- Lot 9 : Electricité, VMC, Chauffage
- Lot 10 : Plomberie
- Lot 11 : Chape, sols, faïence,
- Lot 12 : Peinture

Jugement des offres :

- Valeur technique : 60%
- Prix de la prestation : 40%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DECIDER** de lancer la consultation d'entreprises pour le marché relatif à la rénovation d'une salle communale pour en faire une salle de réunion pour les associations.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- Lagunes : présentation de la proposition pour le curage des bassins
- Maison France Service :  
Ouverture d'une nouvelle structure à Tinténiac  
Permanence prévue à partir d'Avril le 2<sup>ème</sup> lundi après-midi de chaque mois à la mairie de Plesder
- Les Moutons Electriques : atelier numérique tous les jeudis après-midi à la mairie
- Réunion CCBR pour l'économie de l'eau à laquelle a participé M. Jean PINSEMBERT
- Transfert Assainissement de nouveau obligatoire au 01/01/2026
- Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 24 Février 2025 à 20h00

L'ordre du jour est épuisé  
La séance est levée à 22h10

Le Maire,  
Évelyne SIMON-GLORY



Le Secrétaire de séance,  
Philippe AUBERT



